

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LAURAGAIS REVEL ET SOREZOIS**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 14 octobre 2004**

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire et remercié Monsieur Alain CHATILLON d'avoir organisé cette séance à Sorèze, Monsieur Albert MAMY, Maire de la Commune, passe la parole au Président de l'assemblée.

Monsieur le Président procède à l'appel.

PRESENTS : M. Alain CHATILLON – Président, M. Albert MAMY – 1^{er} vice-président, Pierre VERGNES – 3^{ème} vice-président, Mme Martine LANGUILLON - 4^{ème} vice-présidente, M. Norbert BARTHES, Melle Lydie BATIGNES, M. Jean-Charles BAULE, M. Gaston BAYOURTHE, M. Edmond BERGE, M. André BERMOND, Mme Marie-Hélène BLANC, M. Alain BOUSQUET, M. Aimé CHABBAL, Mme Christine DE WULF, M. Philippe DUSSEL, M. René ESCUDIER, Mme Pierrette ESPUNY, Mme Anne FEDRY, M. Roger GARAUD, M. Bertrand GELI, M. Laurent HOURQUET, M. Jean JALBAUD, Mme Josette LACIPIERAS, M. Patrick LAMOTHE, M. Jean LATCHE, M. Claude MORIN, Mme Nadine MIRC, M. Claude MORIN, Mme Chantal PATAILLE, M. André REY, M. Alain ROQUES, M. Didier ROUCH, M. Hubert SICARD, M. Etienne THIBAUT, M. Joseph TOURNIER, M. Denis VAISSIERE, Mme Annie VEAUTE, M. Jean-Pierre WIDMANN.

ONT DONNE PROCURATION :

M. Michel BARDON à M. Etienne THIBAUT
M. Claude CAZETTES à M. André REY
M. Francis COSTES à M. Alain CHATILLON
M. Francis DOUMIC à Mme Pierrette ESPUNY
M. Michel FERRIES à M. Laurent HOURQUET
Melle Marielle GARONZI à Mme Nadine MIRC.

ABSENTS EXCUSES : M. Georges ARNAUD, M. Jacques AVERSENQ, M. Jean-Claude BELAUD, M. Claude COMBES, M. Yves COTTE – 2^{ème} vice-président, Mme Isabelle COUTUREAU, M. Philippe DE LORBEAU – 5^{ème} vice-président, Mme Martine DE ROQUETTE, M. Alain DEVILLE, M. Pierre FRAISSE, M. Pierre LAHALLE, M. Philippe LASMAN, M. Bernard MARCHISONNE, Mme Martine PEYSSOU, M. Philippe RICALENS, M. Alain VERDIER.

Les délégués formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 59, ont désigné comme secrétaire de séance Mademoiselle Lydie BATIGNES.

Le Procès verbal de la séance du 18 juin 2004 est adopté sans observation.

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET DE LA ZONE INDUSTRIELLE COMMUNAUTAIRE – BUDGET SUPPLEMENTAIRE ASSAINISSEMENT AUTONOME

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- approuve le budget supplémentaire 2004 de la Communauté de Communes,
- approuve le budget annexe supplémentaire 2004 de la zone industrielle intercommunale,
- approuve le budget supplémentaire 2004 de l'assainissement autonome.

OBJET : AVIS SUR LE RETRAIT DU SIPOM DES COMMUNES DE MONTEGUT LAURAGAIS ET ROUMENS

Monsieur le Président expose :

Le SIPOM (Syndicat mixte pour les ordures ménagères) de Revel à saisi la Communauté afin qu'elle se prononce sur le retrait du Syndicat des Communes de Montégut Lauragais et de Roumens. Compte tenu de leur adhésion à la Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois, ces 2 communes doivent se retirer du SIPOM auquel elles étaient individuellement adhérentes. Ce retrait nécessite l'accord de la majorité qualifiée (1/2 des membres représentant 1/3 de la population, ou l'inverse) des membres du SIPOM. L'absence de décision dans un délai de 3 mois à compter de la saisine de la collectivité vaut avis défavorable.

- Vu l'arrêté inter préfectoral du 11 octobre 2002 conférant à la Communauté de Communes la compétence « collecte et traitement des ordures ménagères »
- Vu l'arrêté inter préfectoral du 23 décembre 2003 validant l'adhésion des Communes de Montégut Lauragais et de Roumens à la Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois
- Considérant la délibération du SIPOM de Revel en date du 30 juin 2004 entérinant les retraits du SIPOM des communes de Roumens et de Montégut Lauragais suite à leur adhésion à la Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois
- Conformément à l'article L 5211.19 du CGCT relatif au retrait

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le retrait du SIPOM des communes de Montégut Lauragais et de Roumens.

Monsieur le Président rappelle par ailleurs que la Communauté disposaient au sein de l'assemblée du SIPOM de 36 délégués (2 par commune), désignés par délibération du 14 octobre 2002. L'élargissement de la Communauté à 20 communes suppose d'élire 4 nouveaux représentants.

Après avoir procédé à l'élection, sont élus à l'unanimité représentants de la Communauté de Commune Lauragais Revel et Sorèzois au Syndicat Intercommunal pour les Ordures Ménagères, Mesdames et Messieurs :

- **Paul AUTHA**
- **Philippe BIROLINI**
- **Christine MAYER**
- **Pierre PEREZ**

OBJET : DETERMINATION DE LA JOURNEE DE SOLIDARITE POUR L'AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les éléments suivants :

Instituée par l'article 2 de la loi n° 2002-626 du 30 juin 2004, la journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées doit financer des actions en faveur de l'autonomie des personnes

âgées ou handicapées. Elle prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunéré pour les salariés et de la contribution prévue au 1° de l'article 11 de la dite loi pour les employeurs.

L'article 6 de cette loi précise que :

« dans la fonction publique territoriale, cette journée prend la forme d'une journée fixée par délibération de l'organe exécutif de l'assemblée territoriale compétente, après avis du comité technique paritaire concerné] ...

... [A défaut de décision intervenue avant le 31 décembre de l'année précédente, la journée de solidarité est fixée au lundi de Pentecôte. »

Après concertation avec le personnel et après avis du CTP, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire qui l'accepte à l'unanimité que ce jour soit fixé au lundi de Pentecôte.

QUESTIONS DIVERSES

NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) et ADSL :

Monsieur Alain ROQUES, délégué Communautaire, adjoint au Maire de Puechoursy, expose à l'assemblée, à l'aide d'un document projeté qu'il a élaboré, l'intérêt des communications à haut-débit et « l'état de l'art » des technologies relatives à l'accès internet à haut-débit (ADSL, courant porteur, wifi, wimax).

Un document est distribué aux délégués (à disposition sur demande à la Communauté de Communes). Le débat qui s'en suit conclut à la nécessité d'attendre quelques mois avant de finaliser un projet éventuel d'équipement, ... pourquoi pas intercommunal ..., car la technologie wimax actuellement en cours de validation pourrait être très attractive à l'échelle d'un territoire comme le notre. ... à suivre.

Monsieur Bertrand GELI rappelle qu'en matière de communication se pose toujours le problème de la réception des téléphones portables en zone rurale. Les antennes installées sont loin de couvrir l'intégralité du territoire et de nombreuses « zones blanches » subsistent.

Monsieur le Président propose qu'Etienne Thibault et Alain Roques se rapprochent du Maire de Lanta car il semble qu'une partie du problème pourrait être résolu par l'installation d'une antenne sur cette commune.

Monsieur Géli souhaite également qu'une nouvelle démarche soit engagée auprès de France Télécom (pétition, courrier ...).

Petite enfance :

Faisant suite à la réflexion intercrèche animée par F. Kably depuis le printemps 2004 ainsi qu'aux discussions déjà engagées sur le sujet au niveau du Bureau de la Communauté de Communes, Monsieur le Président propose qu'un groupe de travail soit constitué au sein du conseil communautaire afin de formuler des propositions sur l'opportunité et la faisabilité de la mise en place d'une politique petite enfance intercommunale : développement de nouveaux services, optimisation des services existants ... etc, articulée autour d'un contrat enfance intercommunal.

Monsieur le Président demande à André REY de piloter cette réflexion.

Le groupe de travail se constitue ainsi :

André REY, Anne FEDRY, Christine DE WULF, Monique CULIE, Claudine FERRE, Jean LATCHE, Isabelle COUTUREAU, Martine LANGUILLON, Anne-Marie BONNET, Bertrand GELI, Maria LAVOCAT.

Toute personne souhaitant rejoindre le groupe pourra le faire à tout moment.

Monsieur Albert MAMY souhaite qu'une compétence intercommunale puisse se mettre en place rapidement, dès 2005. Il pense que toutes les Communes ont ce besoin et qu'il s'agit d'une démarche structurante pour le territoire et l'intercommunalité.

Monsieur André REY souhaite que le groupe fasse des propositions d'ici la fin de l'année 2004. Il pense qu'il ne faut pas fixer de limite à la réflexion mais cerner les besoins de la population et proposer des réponses, en matière de service petite enfance et de politique jeunesse.

Infrastructures routières :

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'au prochain Conseil Communautaire il leur sera proposé d'adhérer à un **syndicat mixte pour la promotion du projet de désenclavement du Sud du Tarn, du Revélois et de l'est Haut-Garonnais**. Les projets de statut viennent d'être communiqués à la Communauté.

Des opérateurs économiques se mobilisent également comme Pierre Fabre qui a rencontré le Préfet à cet effet.

Monsieur le Président précise qu'une réflexion est également engagée pour le deuxième contournement de Toulouse. L'idée d'une seconde rocade trop près de la première ne paraît pas raisonnable et est contraire à la nécessité d'un désenclavement des espaces ruraux périphériques à l'agglomération toulousaine.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie les participants et clos la séance. Albert MAMY invite les membres de l'assemblée à partager le verre de l'amitié.